

DEPARTEMENT DU DOUBS

COMMUNE DE VAUX ET CHANTEGRUE

ARRETE N°6 – 2025

LE MAIRE DE VAUX ET CHANTEGRUE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à L.2213-6 ;

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L131-3, L131-7 ;

Vu la demande en date du 29 avril 2025 émanant de l'entreprise BOUCARD TP – ZA AU TEMPLE – 25300 VUILLECIN représentée par Monsieur Jean-Mathieu CIRESA, conducteur de travaux, sollicitant une circulation alternée à hauteur des numéros 19 Bis rue de l'église sur la Route Départementale n°9, dans le cadre de **travaux de réparation du réseau d'eau potable dont la Communauté de Communes Frasne Drugeon a la compétence, du lundi 5 mai jusqu'à la fin des travaux;**

Considérant que pour permettre l'organisation desdits travaux, il y a lieu de régler la circulation sur ladite voie,

ARRÊTE

La circulation sera règlementée selon les prescriptions suivantes :

ARTICLE 1 : Afin d'assurer la réalisation et la sécurité des travaux, **la circulation sera alternée sur environ 100 mètres, à hauteur du n°19 bis rue de l'église, sur la RD n°9, pendant la durée des travaux à compter du lundi 5 mai 2025.**

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire qui découle du présent arrêté, panneaux de chantier et feux tricolores, sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbaux des personnels de Gendarmerie ainsi que par les agents assermentés de l'administration et des collectivités locales.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et aux extrémités de la voie concernée. L'affichage sera assuré par l'entreprise ainsi que par la commune de Vaux et Chantegrue.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie des Hôpitaux Neufs,
- L'entreprise BOUCARD TP, chargée des travaux,
- Monsieur le Maire de Vaux et Chantegrue et ses adjoints,

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché, et dont copie conforme sera adressée à :

- M le Commandant de la Brigade de Gendarmerie des Hôpitaux Neufs
- M le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Doubs

Fait à Vaux et Chantegrue
Le 30 avril 2025,

Le Maire,
Bernard BESCHET

